

Comité syndical du 31 janvier 2022

Budget primitif - Exercice 2022

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors de sa dernière séance, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires relatives au budget primitif 2022 du syndicat mixte.

Ce débat d'orientation budgétaire a mis en évidence un contexte financier particulier caractérisé par la baisse de la dotation statutaire de la Ville de Lyon.

I. La situation financière

Les premières esquisses de compte administratif présentée lors du débat faisaient apparaître un solde d'exécution négatif de l'ordre de 94 K€, avec des réserves cependant sur ce chiffre compte tenu du manque de visibilité sur le montant des droits d'inscription rattachés à l'exercice 2021.

La clôture des comptes vient d'être réalisée et le pré-CA montre un solde négatif de 1 145,79 euros. Les dépenses de fonctionnement réellement constatées ont en effet été légèrement inférieures aux estimations de novembre dernier et les droits d'inscription supérieurs aux hypothèses retenues alors. Avec le report du cumul antérieur, l'exercice 2021 s'achèvera donc avec un excédent de 774 132,76 euros.

Néanmoins, les marges de manœuvre financière de l'établissement demeurent restreintes, avec un « effet ciseaux » accentué par la baisse des recettes.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les besoins de financement courant de l'établissement pour l'exercice 2022 sont supérieurs aux recettes prévisionnelles. Le budget primitif 2022 sera donc équilibré avec la reprise de l'excédent, qui interviendra après l'adoption du compte administratif. Une décision modificative sera par conséquent proposée lors de la séance de mars prochain pour abonder un certain nombre de comptes et financer des actions et projets à venir. Dans l'attente, les options qui ont été retenues pour présenter un budget à l'équilibre avant reprise de l'excédent sont détaillées plus bas.

Le budget primitif 2022 est par ailleurs le troisième budget à s'inscrire dans un contexte de crise sanitaire avec des répercussions :

- sur les recettes propres de l'établissement, répercussions liées à la dégradation de son activité
- sur les dépenses, avec la poursuite des mesures sanitaires et les adaptations constantes imposées à l'établissement pour maintenir la continuité de sa mission d'enseignement.

En investissement, l'excédent à la clôture de l'exercice 2021 se monte à 104 526,76 €. Cet excédent s'explique par la réalisation partielle des achats prévus par le marché d'achat d'instruments passé en 2021. Certains n'ont pas pu être effectués sur 2021 en raison notamment de difficultés d'approvisionnement et seront reportés sur 2022.

Avec le report des résultats antérieurs, le solde de la section d'investissement présente au CA 2021 un solde d'exécution positif de 671 290,37 €.

Cette somme pourra pour partie venir en complément de l'enveloppe de 4,5 millions d'euros destinée à l'opération de rénovation des locaux inscrite par la Ville dans sa PPI, notamment pour les installations et achats annexes aux travaux.

II. Le budget primitif 2022 : la section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes de BP à BP

	CA 2020	BP 2021	Pré-CA 2021	BP 2022
Participation Ville de Lyon	7 426 996,00 €	7 426 996,00 €	7 426 996,00 €	7 018 512,00 €
Dotation IMS	892 829,00 €	892 829,00 €	892 829,00 €	1 000 000,00 €
Participation Métropole	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €
Subvention DRAC	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
Produits des services	1 097 387,00 €	1 095 090,00 €	1 013 470,99 €	1 088 680,00 €
Autres recettes	207 240,00 €	151 204,00 €	417 316,78 €	269 600,00 €
TOTAL	11 604 359,00 €	11 546 026,00 €	11 730 519,77 €	11 356 699,00 €

Le protocole financier adopté lors de la séance du 9 décembre dernier prévoit une baisse de 5,5% de la dotation statutaire de la Ville de Lyon (- 408 484 €) et la reconduction à l'identique de celle de la Métropole

La baisse est compensée partiellement par une augmentation de 12% de la contribution de la Ville à l'intervention en milieu scolaire (+107 171 €).

Les participations des collectivités membres représentent 85,75 % des ressources du syndicat mixte en 2022 (86,95% au BP 2021).

Les recettes propres de l'établissement sont principalement constituées des droits d'inscriptions.

Le montant de ces droits a été maintenu au même niveau que dans le BP 2021 avec la perspective d'une stabilisation voire d'une légère hausse des effectifs après l'érosion due à la crise sanitaire. Ces droits représentent environ 9,5% du total des ressources de l'établissement.

Les tarifs de l'année scolaire 2022/2023 seront délibérés lors du prochain comité syndical.

Les autres recettes de l'établissement sont constituées de redevances diverses (locations d'instruments, mise à disposition de locaux), de remboursements d'assurances, du produit des dons et legs, de subventions exceptionnelles.

Elles affichent une progression de 78,30% de BP à BP en raison de l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour les actions liées aux 150 ans de l'établissement et de recettes de mécénat à hauteur de 55 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2020	BP 2021	Pré-CA 2021	BP 2022
Charges de personnel	10 551 862,00 €	10 566 195,00 €	10 577 739,52 €	10 527 900,00 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	632 479,00 €	619 231,00 €	728 760,04 €	562 300,00 €
Autres charges (chapitres 65,67)	118 695,00 €	115 600,00 €	183 368,49 €	26 499,00 €
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	240 054,00 €	245 000,00 €	241 797,51 €	240 000,00 €
TOTAL	11 543 090,00 €	11 546 026,00 €	11 731 665,56 €	11 356 699,00 €

1) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent 92,7% des dépenses de fonctionnement de l'établissement. La masse salariale a été évaluée à périmètre constant pour les emplois permanents. Elle est affectée d'une augmentation mécanique (Glissement Vieillesse Technicité).

Comme indiqué en première partie de ce rapport, pour permettre le bouclage du budget, certaines lignes seront abondées dans la décision modificative n°1.

Il s'agit surtout de dépenses pédagogiques qui seront majoritairement engagées après le premier trimestre 2022 : rémunérations des jurys et remplacements.

D'autres inscriptions ont été reportées, comme la subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Lyon ou l'enveloppe consacrée au versement du Complément Indemnitaire Annuel en attente d'arbitrage définitif.

La reprise de l'excédent permettra de réaliser les ajustements prévisibles d'autres lignes. C'est par exemple le cas du compte 6336, avec la majoration annoncée de 0,1% des cotisations au CNFPT pour le financement de l'apprentissage dans la fonction publique (en application de l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022).

Ces ajustements de la masse salariale s'inscriront dans un cadre contraint. L'anticipation des évolutions de l'organisation ou des missions qui découleront du prochain projet d'établissement imposent maîtrise des dépenses de personnel au cours de cet exercice et examen des redéploiements possibles entre les différents secteurs d'activité de l'établissement, au regard des effectifs d'élèves notamment, de l'équilibre entre cycles et de la présence du Conservatoire dans les quartiers. Une attention sera portée à la maîtrise de la masse des heures supplémentaires d'enseignement dès la rentrée de septembre 2022.

2) Les autres charges de fonctionnement

Les charges de caractère général proposées à cette étape du BP sont inférieures aux prévisions de dépenses de l'exercice. Les besoins complémentaires seront là aussi financés par la consommation d'une partie de l'excédent antérieur cumulé.

Il convient de noter que les frais fixes, fluides, contrats de maintenance, contrats d'assurance, prestations de services, entretien et maintenance des bâtiments et équipement représentent plus de $\frac{3}{4}$ de ces charges et que pour la plupart ces dépenses font l'objet de hausses annuelles, souvent contractuelles.

Les comptes qui seront abondés dans la DM correspondent à des dépenses dont l'engagement est réparti sur tout l'exercice budgétaire. Il s'agit pour la partie technique de plusieurs gros postes : fluides, entretien et maintenance des bâtiments, frais de gardiennage. Les projets d'action culturelle sont financés à ce stade du BP à hauteur d' $\frac{1}{3}$ environ de l'enveloppe globale prévisionnelle, de même que les dépenses de communication.

III. Le budget primitif 2022 : La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, d'une subvention de la Métropole de Lyon de soutien à l'acquisition d'instruments et matériels pédagogiques et, principalement, de la dotation aux amortissements.

Les recettes d'investissement sont fixées comme suit :

- Dotation aux amortissements : 240 000 €
- Subvention d'investissement : 37 600 €
- Dotations et fonds divers : 20 000 €

B. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2022 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient
- le renouvellement continu du parc instrumental
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile et du mobilier.

Les dépenses s'élèvent comme suit :

- immobilisations incorporelles : 60 000 €
- immobilisations corporelles : 234 600 €
- opérations d'ordre : 3.000 €

IV. Équilibre budgétaire 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	11 116 699,00 €	Recettes réelles	11 353 699,00 €
Dépenses d'ordre	240 000,00 €	Recettes d'ordre	3 000,00 €
TOTAL	11 356 699,00 €	TOTAL	11 356 699,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	294 600,00 €	Recettes réelles	57 600,00 €
Dépenses d'ordre	3 000,00 €	Recettes d'ordre	240 000,00 €
TOTAL	297 600,00 €	TOTAL	297 600,00 €

V. Présentation du budget primitif par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	562 300,00 €	013- Atténuations de charges	114 400,00 €
012- Charges de personnel	10 527 900,00 €	70 - Produits des services	1 088 680,00 €
65 -Autres charges de gestion courante	8 499,00 €	74- Dotations, subventions	9 998 419,00 €
67- Charges exceptionnelles	18 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	152 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
TOTAL	11 356 699,00 €	TOTAL	11 356 699,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20-Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	13-Subventions d'investissement	37 600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	234 600,00 €	10-Dotations, fonds divers	20 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €
TOTAL	297 600,00 €	TOTAL	297 600,00 €

Je vous invite à délibérer et adopter le budget primitif 2022 selon le détail par chapitre proposé ci-dessus.